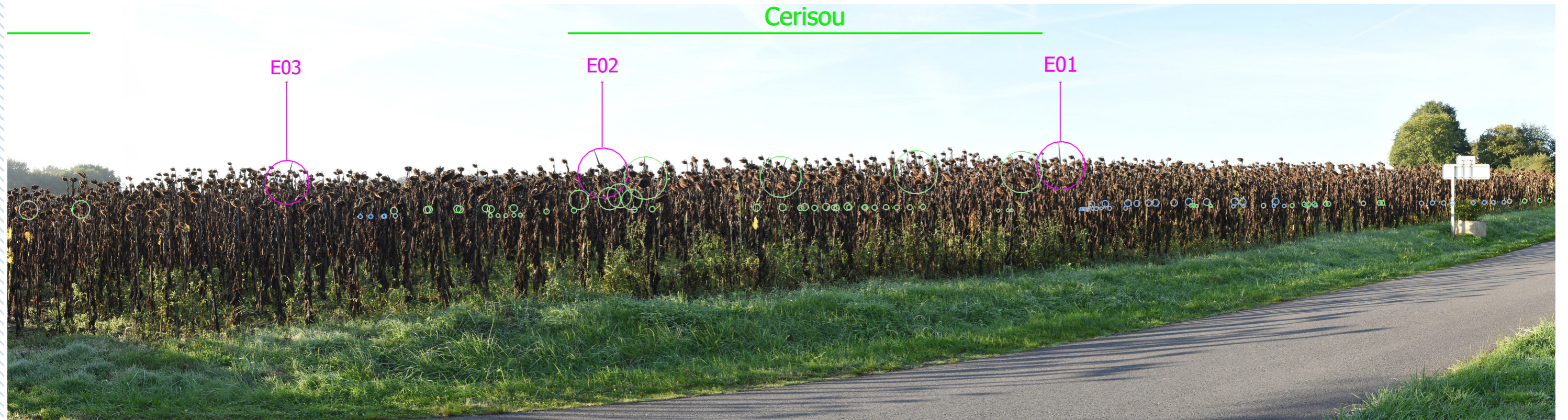


Cerisou



Le photomontage 34 confirme que le projet s'insère en partie sur même angle que le parc de Cerisou, si bien que seule E03 est située en dehors d'un angle déjà occupé par le motif éolien ce qui modifie peu le paysage quotidien des habitants (indépendamment de la hauteur des cultures) et la hauteur apparente des éoliennes projetées est similaire à celle du parc de Cerisou. Pour rappel, l'impact paysager lié aux effets cumulés a été qualifié de très faible.

Ainsi, les photomontages permettent de nuancer l'analyse théorique et l'effet de saturation visuelle n'est pas confirmé par le photomontage depuis ce point de vue.



## 4 . CONCLUSION

L'étude de la saturation visuelle du projet éolien de Champniers - La Chapelle Bâton s'appuie sur l'évaluation de cinq critères (indice d'occupation de l'horizon, indice de densité sur les horizons occupés, indice de prégnance visuelle du motif éolien, indice d'espace de respiration et indice de répartition des espaces de respiration). Elle a été réalisée depuis trois secteurs habités, à savoir :

- > 1 - le bourg de Champniers
- > 2 - le bourg de la Chapelle Bâton
- > 3 - le bourg de Saint-Romain

Sur les schémas d'occupation visuelle réalisés, l'analyse de la saturation visuelle potentielle pour le bourg de Saint-Romain indique qu'un seuil d'alerte est atteint avant introduction du projet (critère 2) et un autre après (critère 1). Cependant, les angles de respiration ne sont pas impactés par l'introduction du projet et des filtres formés par les cultures au sud du bourg masquent régulièrement les parcs et projet, ce qui permet de relativiser la saturation théorique du bourg de Saint-Romain.

Le bourg de la Chapelle Bâton présente un risque de saturation visuelle du fait du seuil d'alerte atteint pour l'indice d'espace de respiration dès l'état initial et indépendamment du projet. Cependant, l'analyse des photomontages à 360° a permis de nuancer la prégnance réelle du motif éolien au sein des lieux de vie et les résultats théorique de l'étude d'occupation visuelle.

Enfin, le bourg de Champniers ne présente pas de risque de saturation visuelle à l'état initial tout comme à l'état projeté.

| Projet de Champniers              | Critères (atteint / non atteint)     |   |  |                                  |  |
|-----------------------------------|--------------------------------------|---|--|----------------------------------|--|
|                                   | 1 - Saturation de l'angle horizontal | 1b - Indice de densité sur les horizons occupés | 2 - Prégnance visuelle du motif éolien | 3 - Angle de respiration maximum | 4 - Répartition des espaces de respiration |
| Depuis le bourg de Champniers     | Non atteint                          | Non concerné                                    | Non atteint                            | Non atteint                      | Non atteint                                |
| Depuis le bourg de Chapelle-Bâton | Atteint                              | Non atteint                                     | Atteint                                | Atteint                          | Atteint                                    |
| Depuis le bourg de Saint-Romain   | Atteint                              | Non atteint                                     | Atteint                                | Non atteint                      | Non atteint                                |

Légende :

|              |                            |
|--------------|----------------------------|
| Atteint      | Atteint avec le projet     |
| Atteint      | Atteint dès l'état initial |
| Non atteint  | Non atteint                |
| Non concerné | Non concerné               |

Figure 110 : Tableau récapitulatif des critères d'occupation pour les 3 points étudiés après ajout du projet

# H . POSTE DE LIVRAISON

Pour ce projet, un poste de livraison (PDL) sera implanté à proximité de l'éolienne E02.

Ses dimensions sont de 10 x 5 m et un habillage en bardage bois a été choisi afin de favoriser l'intégration de l'ouvrage dans son environnement arboré.



Figure 111 : Localisation du poste de livraison et localisation du photomontage



Figure 112 : Photomontage du poste de livraison



# I . MESURES ERC ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

D'après le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, «la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise une meilleure prise en compte de l'environnement dans les processus de décision. La mise en œuvre de la séquence doit permettre de conserver globalement la qualité environnementale des milieux. [...] Un parc éolien conçu dans une démarche de projet de paysage intègre dans la conception même du projet des mesures de réduction des impacts.»

On distingue ainsi :

- > une mesure d'évitement qui modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrait
- > une mesure de réduction qui vise à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités
- > une mesure compensatoire qui a pour objet d'apporter une contrepartie aux effets négatifs notables, directs ou indirects du projet qui n'ont pu être évités ou suffisamment réduits.<sup>1</sup>

Les autres mesures possibles sont des mesures d'accompagnement du projet telles que la mise en valeur patrimoniale (restauration du bâti de qualité, patrimoine vernaculaire...) ou paysagère (action d'amélioration paysagère dans le périmètre rapproché et intermédiaire)<sup>2</sup>.

## 1 . MESURES EN AMONT DU CHOIX DU PROJET

### ■ MESURE M1 : CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION

La première mesure d'évitement concerne le choix du site d'implantation.

Le rapport entre l'échelle des éoliennes et celle d'éléments de petite taille peut rendre difficile l'insertion visuelle des projets éoliens. Toutefois, la végétation qui ponctuent le paysage constituent des filtres visuels qui limitent, tronquent et contraignent les perceptions visuelles depuis les secteurs habités notamment.

Par ailleurs, le territoire d'étude se situe à l'intérieur d'une zone favorable au grand éolien dans le SRE de l'ancienne région Poitou-Charentes. Le site présente également l'avantage de s'inscrire dans un contexte éolien existant. Le motif éolien est coutumier des perceptions ce qui diminue les risques de modification de l'appréciation du paysage par l'introduction de nouveaux éléments.

De plus, le projet s'inscrit en densification d'un parc autorisé ce qui évite un effet de mitage sur le territoire.

<sup>1</sup> Guide d'aide au suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts d'un projet sur les milieux naturels, Ministère de la transition écologique et solidaire, avril 2019

<sup>2</sup> Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, diffusé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et l'ADEME en janvier 2005 et actualisé en 2010, puis en 2017

### ■ MESURE M2 : CHOIX DE LA GÉOMÉTRIE DE L'IMPLANTATION

La prise en compte du contexte éolien existant est un élément déterminant pour définir un projet qualitatif. Au regard de la proximité immédiate de nombreux parcs, le travail de recherche des variantes du projet éolien visait à :

- > conserver une implantation géométrique des éoliennes avec des interdistances régulières
- > conserver un gabarit similaire au parc de Cerisou également, présent dans l'aire d'étude immédiate et dont le présent projet est une extension
- > limiter le mitage et l'emprise horizontale visuelle du parc
- > favoriser un recul important vis-à-vis des habitations
- > favoriser un recul important vis-à-vis des éléments patrimoniaux de l'aire d'étude immédiate, en particulier les églises de Champniers et de la Chapelle-Bâton

L'implantation du projet au sein d'un pôle éolien et dans le respect des lignes de force diminue sensiblement l'impact du projet.

Parmi les mesures de réduction prises en compte en amont du projet, le choix d'une variante avec 3 éoliennes au lieu de 5 (voir l'étude des variantes) limite les risques de chevauchements visuels multiples et favorisent une meilleure lisibilité du parc éolien.

### ■ MESURE M3 : CHOIX DE L'ÉOLIENNE

Le projet sera déposé en gabarit avec un choix entre 2 modèles proches de celui du parc accordé de Cerisou. Ainsi, il s'agira de V136 ou de N133. Le diamètre du rotor sera de 136 ou 133 m (contre 130 m pour Cerisou) et une hauteur en bout de pale de 180 ou 176,9 m (contre 180 m pour Cerisou). Bien que ces dimensions peuvent générer localement un rapport d'échelle défavorable avec certains éléments paysagers (masses boisées, silhouettes bâties ...), le choix de ce modèle permet une intégration harmonieuse du projet dans le contexte actuel, ce qui diminue les effets cumulés.

Une fois ce travail de réflexion engagé et les premières mesures prises pour réduire l'impact du projet, une série de 39 photomontages, représentatifs des enjeux paysagers du site, a été réalisée et a permis une analyse des impacts, dans des conditions de représentation similaires à celle du champ de vision humain, du projet final.



## 2 . MESURES APRÈS ANALYSE DES PHOTOMONTAGES

### ■ EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN

L'analyse de l'état initial ainsi que les photomontages réalisés depuis les trois aires d'étude font état d'un développement éolien dynamique aux abords du projet.

Le choix du site d'implantation (**mesure M1**), dans un territoire déjà empreint de l'éolien, limite les situations de modification significative du paysage. Ce projet s'inscrit à proximité immédiate du parc accordé de Cerisou et entretient d'étroites relations visuelles avec le projet.

Le choix d'une implantation avec peu d'éoliennes (**mesure M2**) permet de réduire l'impact visuel lié aux intervisibilités et au risque de chevauchements visuels entre les éoliennes au sein du parc en projet et avec les différents parcs éoliens du territoire d'étude et en particulier du PE de Cerisou.

Ainsi, on peut considérer que ces dispositions prises en amont ont déjà permis de limiter significativement l'impact du projet. L'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit.

### ■ PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Depuis les axes routiers, l'analyse des photomontages permet de conclure sur un niveau d'impact nul à modéré.

Il n'y a pas d'impact significatif depuis les axes routiers où le projet se «mêle» au paysage éolien actuel sans modification significative.

Les plantations le long des voies constitueraient un moyen de masquer le projet éolien depuis de nombreuses séquences routières de l'aire d'étude. Néanmoins, les caractéristiques fondamentales du paysage étudié font état de vues animées par la végétation et le relief, où les séquences ouvertes et déjà empruntes du motif éolien, rythment le parcours de l'utilisateur.

Supprimer ou diminuer ces ouvertures visuelles amènerait à modifier profondément le paysage, constituant alors un impact potentiellement supérieur à celui induit par le projet éolien. La principale mesure à mettre en œuvre est la lisibilité du parc (**mesures M1 et M2**), ce qui a été fait lors de l'élaboration des variantes et qui a donc permis de réduire significativement l'impact du projet.

Ainsi, on peut considérer que l'ensemble des mesures a déjà été pris et que l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit, sans impliquer une augmentation

du niveau d'impact sur d'autres aspects.

### ■ PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES

Les mesures prises (**mesures M1 et M2**) pour concevoir un projet dans un secteur déjà empreint du motif éolien, où les composantes paysagères sont compatibles avec les dimensions de l'éolien ont déjà permis de réduire significativement l'impact du projet. De plus, aucune sensibilité concernant une vallée n'a été relevée dans l'aire d'étude immédiate.

Un seul photomontage a été réalisé pour cette thématique et concerne la vallée du Payroux. Aucun impact n'a été relevé pour cette entité paysagère.

Ainsi, on peut considérer que l'ensemble des mesures a déjà été pris en compte et que l'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien et ne peut être évité ou réduit, sans impliquer une augmentation du niveau d'impact sur d'autres aspects.

### ■ VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ

L'analyse menée dans l'état initial a permis de relever des sensibilités pour un nombre limité de Monuments Historiques ou sites protégés au sein du périmètre d'étude.

Les photomontages réalisés confirment que l'impact paysager du parc éolien potentiel restera nul à faible (avec une exception modérée mais ponctuelle pour l'église de Civray).

Ainsi, on peut considérer que l'impact lié à la visibilité ou à la covisibilité avec un Monument Historique ou avec un site protégé a été évité au maximum. L'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien.



## ■ PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU CONCURRENCE VISUELLE AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG

En général, dans ces paysages, des jardins plantés et des haies issus des jardins privatifs créent des masques visuels entre les maisons et les éoliennes.

Les mesures concernant la géométrie de l'implantation (**mesure M2**) ont permis de réduire significativement l'impact paysager du projet éolien dans un contexte bâti peu dense.

Toutefois, l'analyse des photomontages et des impacts paysagers du projet témoignent d'une modification significative du paysage quotidien depuis certains hameaux de l'aire d'étude immédiate principalement. Cela se traduit par une prégnance importante des éoliennes dans un paysage toutefois déjà emprunt du motif éolien (parc de Cerisou).

Si certaines personnes apprécient le caractère moderne, dynamique, écologique de ces dispositifs, d'autres au contraire y verront une atteinte à leur cadre de vie.

Afin d'accompagner l'introduction du projet, des mesures ont été proposées.

Dans le cas présent, il s'agit du renforcement, du remplacement ou de la mise en place de haies champêtres (**mesure M4**). Ces actions vont permettre de diminuer la visibilité du projet et d'en réduire, localement, l'impact.

Cette mesure est ainsi à destination des habitats les plus impactés par l'introduction du projet éolien. Toutefois, malgré un impact fort relevé, la plantation d'une haie champêtre n'est pas recommandée au sein du hameau de la Mouillarderie. En effet, le point de vue maximisant utilisé pour le photomontage 29 est situé à l'extérieur de la parcelle qui est déjà ceinturée par de la végétation (cf figure 114 ci-contre). Ainsi, depuis les abords directs des habitations, le projet devrait déjà être filtré ou masqué.

Cette mesure intègre également une proposition de plantation depuis la sortie du village de Saint-Romain afin d'éviter le caractère saisonnier de la hauteur des cultures grâce à la plantation d'une haie champêtre. Celle-ci va créer un masque visuel toute l'année en direction du projet depuis les habitations au nord de la route (cf photomontage 34).

Le détail de la mise en oeuvre de la mesure M4 est présenté ci-après, pages 451 à 454.



Figure 113 : Localisation des haies existantes dans le hameau de la Mouillarderie

- Localisation du point de photomontage
- - - Cône de visibilité du projet



# FICHE MESURE M4 - PLANTATION DE HAIES CHAMPÊTRES

## Objectifs et proposition d'aménagement :

Dans le cadre du développement du projet éolien de Champniers - La Chapelle Bâton, des haies bocagères peuvent être plantées, ou renforcées afin de diminuer ponctuellement l'impact du projet depuis les hameaux du Tremble, Chez Benest, Jean Bouyer, Viéville la Bâcherie, l'Héraudière, la Croix Combette et en sortie du village de Saint-Romain.

Cette mesure permet de faciliter l'intégration paysagère du projet et d'en limiter localement l'impact. Elle est conditionnée à l'accord des propriétaires.

Estimation du coût total : 35 000.00 €

## ■ RÉFÉRENCE DE VÉGÉTAUX POUR UNE HAIE DE TYPE CHAMPÊTRE ET ARBRES DE HAUT JET



Sorbier des oiseleurs



Nerprun purgatif



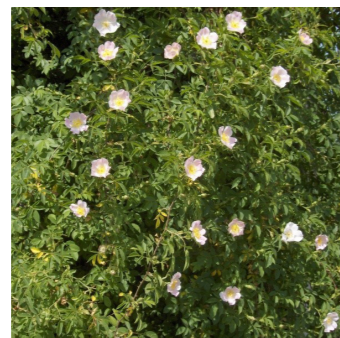
Aulne commun



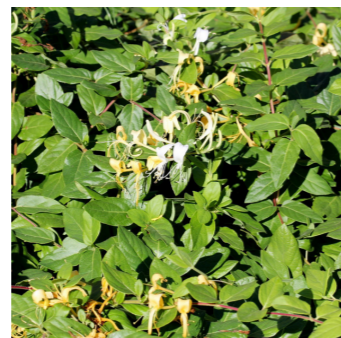
Aubépine à deux style



Merisier



Églantier commun



Chèvrefeuille des bois



Genêt à balais



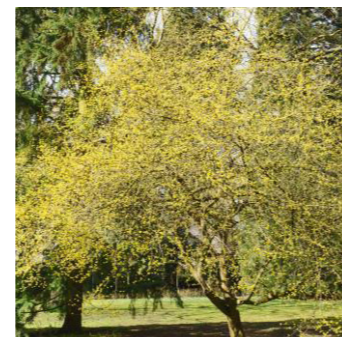
Groseillier noir



Noisetier commun



Viorne obier



Cornouiller mâle



Pommier sauvage



Poirier sauvage



Cerisier



Prunier



Chêne pédonculé



Érable champêtre



Charme commun



Frêne commun



Fusain d'Europe



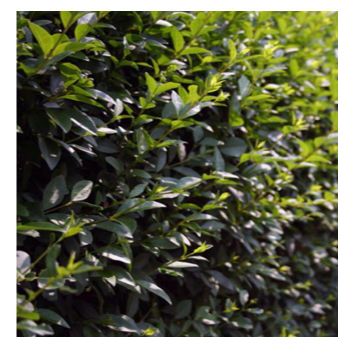
Bourdaine



Groseillier à fleurs



Charme



Troène commun



Prunellier



Cornouiller sanguin





Néflier commun


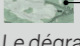


FIGURE 114 : CARTE DE LOCALISATION DE LA MESURE M4

## PROJET ÉOLIEN DE CHAMPNERS

-  Éolienne projetée
-  Aire immédiate

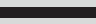



### Zone de visibilité théorique (ZVI)

-  Secteur hors ZVI
  -  Secteur en ZVI
- Le dégradé de couleur en fond correspond au relief

### Gradient de l'impact paysager

-  Très faible
-  Faible
-  Modérée
-  Forte
-  Très forte

### Nature de l'impact paysager

-  Perception depuis les axes routiers
-  Perception depuis un secteur habité
-  Covisibilité avec une silhouette de bourg ou un édifice protégé
-  Effet cumulé avec un autre parc éolien


-  M4 Plantation de haies champêtres





Figure 115 : Localisation des plantations de haie dans le hameau du Tremble



Figure 116 : Localisation des plantations de haie dans le hameau de Jean Bouyer



Figure 117 : Localisation des plantations de haie dans le hameau de Chez Benest



Figure 118 : Localisation des plantations de haie dans le hameau de Viéville

- Localisation du point de photomontage
- Cône de visibilité du projet
- Localisation des haies à planter ou renforcer





Figure 119 : Localisation des plantations de haie dans le hameau de la Bâcherie



Figure 121 : Localisation des plantations de haie dans le hameau de la Croix Combette



Figure 120 : Localisation des plantations de haie dans le hameau de l'Heraudière



Figure 122 : Localisation des plantations de haie en sortie de Saint-Romain



| NUMÉRO DU POINT DE VUE | TITRE DU POINT DE VUE                           | PERCEPTION DES STRUCTURES PAYSAGÈRES ET SECTEURS PANORAMIQUES | EFFET CUMULÉ AVEC UN AUTRE PARC ÉOLIEN          | PERCEPTION DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION | PERCEPTION DEPUIS L'HABITAT OU COVISIBILITÉ AVEC UNE SILHOUETTE DE BOURG | VISIBILITÉ OU COVISIBILITÉ AVEC UN ÉDIFICE OU UN SITE PROTÉGÉ | MESURES ERC                              |                       |
|------------------------|---|---|---|---|--|---|--|-----------------------|
| AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE |   |   |   |   |  |   | Description                              | Qté en mètre linéaire |
| 21                     | Vue depuis la RD727                             |   | PE de Blanzay et Cerisou                        | RD727                                       | Silhouette de bourg de La Chapelle-Bâton                                 |   |  |                       |
| 22                     | Vue depuis les abords de l'église Saint-Pierre  |   |   |   | Centre-bourg de la Chapelle-Bâton  | Église Saint-Pierre (MH 2)                                    |  |                       |
| 23                     | Vue depuis l'église Saint-Pierre                |   |   |   | Centre-bourg de la Chapelle-Bâton  | Église Saint-Pierre (MH 2)                                    |  |                       |
| 24                     | Vue depuis la RD 4                              |   | PE de Cerisou                                   | RD 4  | Hameau du Tremble  |   | Renforcement de haie, plantation d'arbre | 180                   |
| 25                     | Vue depuis la RD727                             |   | PE de Cerisou                                   | RD727                                       | Hameau de la Garenne   |   |  |                       |
| 26                     | Vue depuis le hameau de Chez Tribot             |   | PE de Cerisou                                   |   | Hameau de Chez Tribot  |   |  |                       |
| 27                     | Vue depuis le hameau de la Coratière            |   | PE de Cerisou                                   |   | Hameau de la Coratière   |   |  |                       |
| 28                     | Vue depuis le hameau de Chez Benest             |   | PE de Cerisou                                   |   | Hameau de Chez Benest  |   | Création d'une haie bocagère             | 380                   |
| 29                     | Vue depuis le hameau de la Mouillardrie         |   | PE de Cerisou                                   |   | Hameau de la Mouillardrie  |   |  |                       |
| 30                     | Vue depuis le hameau de Jean Bouyer             |   | PE de Cerisou                                   | RD 27                                       | Hameau de Jean Bouyer  |   | Renforcement de haie, plantation d'arbre | 50                    |
| 31                     | Vue depuis la frange sud de Champniers          |   | PE de Cerisou et autres PE visibles à l'horizon |   | Frange sud de Champniers   |   |  |                       |
| 32                     | Vue depuis les abords de l'église de Champniers |   |   |   | Centre-bourg de Champniers   | Église de Champniers (MH 1)                                   |  |                       |
| 33                     | Vue depuis le centre-bourg de Champniers        |   |   |   | Centre-bourg de Champniers   | Covisibilité avec l'église de Champniers (MH1)                |  |                       |
| 34                     | vue depuis la frange sud de Saint-Romain        |   | PE de Cerisou                                   |   | Frange sud de Saint-Romain   |   | Plantation de haie champêtre             | 50                    |
| 35                     | Vue depuis la frange nord de Saint-Romain       |   |   |   | Frange nord de Saint-Romain  |   |  |                       |
| 36                     | Vue depuis le hameau des Petites Vilaines       |   |   |   | Hameau des Petites Vilaines  |   |  |                       |
| 37                     | Vue depuis le hameau de Viéville                |   |   |   | Hameau de Viéville   |   | Renforcement de haie, plantation d'arbre | 100                   |
| 38                     | Vue depuis le hameau de la Bâcherie             |   | PE de Cerisou                                   |   | Hameau de la Bâcherie  |   | Renforcement de haie, plantation d'arbre | 130                   |
| 39                     | Vue depuis le hameau de l'Héraudière            |   | PE de Cerisou                                   |   | Hameau de l'Héraudière   |   | Renforcement de haie, plantation d'arbre | 130                   |
| hors PHM               |   |   |   |   | Hameau de la Croix Combette  |   | Renforcement de haie, plantation d'arbre | 70                    |
|                        |   |   |   |   |  |   | TOTAL                                    | 1090                  |

Figure 123 : Tableau récapitulatif des impacts du projet dans l'aire immédiate et des mesures ERC associées

|                    |     |             |        |        |      |           |
|--------------------|-----|-------------|--------|--------|------|-----------|
| Valeur de l'impact | Nul | Très faible | Faible | Modéré | Fort | Très fort |
|--------------------|-----|-------------|--------|--------|------|-----------|

Figure 124 : Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages



# J . CONCLUSION

Dans un premier temps, l'état initial a mis en exergue les sensibilités paysagères spécifiques de ce territoire, à savoir :

- Un paysage de plaine agricole boisée avec une sensibilité qualifiée de très faible à modérée vis-à-vis de l'éolien et un territoire cartographié comme favorable au développement éolien.
- Un paysage ou le motif éolien est déjà présent avec 37 parcs et projets dont 30 sont déjà accordés ou construits.
- Un maillage routier où les perceptions visuelles sont globalement partielles ou filtrées. Des séquences plus ouvertes et sensibles ont toutefois été relevées dans les secteurs les plus proches de la ZIP.
- Des fenêtres de visibilité ou de covisibilité potentielle avec des monuments historiques (MH), des sites protégés dont la sensibilité a été jugée très faible à forte.
  - > l'église de Chatain (MH36)
  - > le logis du Magnou (MH46)
  - > la covisibilité avec le Château de Rochemaux (MH3)
  - > la maison de bois (MH5)
  - > l'abbaye de Charroux (MH7)
  - > l'église de Genouillé (MH9)
  - > le château de la Roche d'Orillac (MH10)
  - > l'église Saint-Nicolas de Civray (MH11)
  - > l'église Saint-Pierre-Ès-Liens (MH14)
  - > l'église de Blanzay (MH16)
  - > le château de la Maillollière (MH17)
  - > l'église Saint-Martin de Champniers (MH1)
  - > l'église Saint-Pierre (MH2)
  - > la covisibilité avec le site inscrit de l'église et cimetière d'Asnois
  - > le site inscrit du Moulin des Ages
  - > le site inscrit des Grottes du Chaffaud
- En raison de la multiplicité des lieux de vie, des sensibilités majeures (jugées faibles à très fortes) ont été relevées dans les aires rapprochée et immédiate, notamment pour les bourgs suivants (sans ordre de priorité) : Romagne, Sommières-du-Clain, Château-Garnier, la Chaume, Charroux, Savigné, Montazais, Gaudent, le Breuil d'Haleine, St-Saviol, Civray, Marigné, Jesson, Champagné Lureau, Blanzay, Villaret, la Féolle, Champniers, Saint-Romain, la Chapelle-Bâton ainsi que l'ensemble des hameaux de l'aire immédiate où il y a un risque de modification du paysage quotidien.

Puis, l'analyse des impacts a permis d'évaluer et de quantifier l'effet réel du projet éolien de Champniers - La Chapelle Bâton sur ces enjeux :

- Une aire de visibilité réduite depuis l'aire d'étude éloignée où les nombreux boisements limitent la profondeur des vues ;
- Un projet en densification d'un parc autorisé, qui permet le développement éolien sous forme de pôle et évite le mitage du territoire, et une maîtrise des effets cumulés avec le parc du Cerisou. En effet, la variante retenue présente un gabarit similaire à celui des éoliennes du Cerisou et une implantation qui en conserve la lisibilité.
- Une appréciation globale du paysage peu modifiée depuis les axes routiers du fait de l'existence préalable du motif éolien dans lequel s'insère le projet ;
- Des impacts majoritairement nuls ou très faibles ont été relevés sur le patrimoine protégé, et aucun ne se situe dans l'aire immédiate. La modification du paysage la plus importante est un impact modéré et concerne la covisibilité ponctuelle du projet avec la silhouette de l'église Saint-Nicolas de Civray. Ainsi, on peut considérer que l'impact lié à la visibilité ou covisibilité avec un monument historique ou avec un site protégé a été évité au maximum. L'impact résiduel est celui inhérent à l'introduction d'un parc éolien.
- Les rapports d'échelle resteront cohérents depuis la majorité du territoire de l'aire d'étude et aucun effet de surplomb n'a été relevé pour les vallées de ce territoire.
- Une modification sensible du paysage quotidien qui reste limitée à l'aire immédiate et sera globalement atténuée par la préexistence du motif éolien et notamment le parc accordé de Cerisou dont le projet est une extension. Localement, des impacts forts ont été mis en évidence, notamment depuis les hameaux les plus proches du projet. Cependant des plantations de haies pourront être proposées pour diminuer localement les impacts du projet.

Conformément au Guide de l'étude d'impact, 2017 : «Les parcs éoliens font ainsi partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets aux dimensions exceptionnelles et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc, dans la partie de l'étude d'impact consacrée au paysage et au patrimoine, de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères et patrimoniales pour donner des éléments de réponse aux questions : « Quelle est la capacité d'accueil d'un paysage à recevoir des éoliennes ? » et, si cette capacité ou potentiel d'accueil existe, « Comment planter des éoliennes dans un paysage de manière harmonieuse et partagée ? » au regard notamment d'orientations données, ou d'objectifs de qualité paysagère formulés.

Le projet éolien de Champniers - La Chapelle Bâton est le fruit d'une réflexion itérative, prenant en compte l'ensemble des enjeux paysagers, mais aussi écologiques, physiques, acoustiques, humains et techniques, afin d'aboutir à un projet de moindre impact environnemental. Ainsi, des dispositions ont été prises dès les premières phases du développement afin d'éviter, puis de réduire, l'impact brut du projet. Des mesures d'accompagnement, proportionnées au niveau des impacts résiduels sont proposées par le porteur de projet, concourant à l'appropriation du projet par les riverains.



# ANNEXES PARTIE 4



# PARTIE 4. ANNEXES

## A . TABLE DES PHOTOGRAPHIES

### TABLE DES PHOTOGRAPHIES

|   |     |
|---|-----|
| Photo 1 : Depuis la RD35, les vues en direction du VIP sont filtrées par la végétation environnante.....  | 23  |
| Photo 2 : Vue en direction de la ZIP depuis la frange sud de Champagné St-Hilaire, le VIP est peu visible, filtré par des résidus bocagers.....   | 26  |
| Photo 3 : Depuis la crête sur laquelle est situé le bourg de Montalembert, les vues sont ouvertes et profondes sur les plaines vallonnées ; le VIP est très peu prégnant du fait de son éloignement et des filtres formés par des masses végétales au premier plan..... | 26  |
| Photo 4 : Vue sur les vallées du Payroux et du Maury depuis l'est de Mauprévoir ; le VIP est visible au delà des versants opposés mais sa prégnance est limitée par son éloignement et les filtres formés par la végétation.....  | 26  |
| Photo 5 : Ambiance paysagère // Paysage de plateau cultivé, ponctué de bosquets, depuis la D 1.....   | 34  |
| Photo 6 : Ambiance paysagère // Plaines agricoles cloisonnées par des masses végétales.....   | 34  |
| Photo 7 : Ambiance paysagère // Bocage au nord/est de Mauprévoir.....   | 35  |
| Photo 8 : Ambiance paysagère // Maillage bocager.....   | 35  |
| Photo 9 : Ambiance paysagère // Vallée du Clain depuis le sud de Château-Garnier.....   | 36  |
| Photo 10 : Ambiance paysagère // Vallée du Clain, à la Millière.....  | 36  |
| Photo 11 : Ambiance paysagère // Parcelles cultivées s'étirant à perte de vue.....  | 37  |
| Photo 12 : Ambiance paysagère // Grandes parcelles cultivées, bornées par la trame bocagère en arrière plan, ici au sud de Brux.....  | 37  |
| Photo 13 : Parc éolien du Champ des Moulins et parc éolien de Limalonges ; le parc éolien de Pliboux est également visible en arrière plan - illustration.....  | 45  |
| Photo 14 : Le VIP est visible avec une hauteur apparente faible depuis la limite nord-est du site.....  | 50  |
| Photo 15 : Illustration de la source.....   | 50  |
| Photo 16 : Limite de la zone accessible au public.....  | 50  |
| Photo 17 : Depuis les abords de l'église de Chatain, le VIP est partiellement visible.....  | 58  |
| Photo 18 : Depuis la route située au nord du monument, le VIP est visible de manière tronquée.....  | 58  |
| Photo 19 : Depuis le tronçon de la RD 100 situé au sommet du versant ouest de la vallée du Payroux, le VIP est masqué par les masses végétales à l'horizon.....   | 64  |
| Photo 20 : Depuis la RD 35, les vues en direction du VIP sont filtrées par la végétation environnante.....  | 64  |
| Photo 21 : Depuis la RD 1, le VIP est masqué par les masses végétales à l'horizon.....  | 68  |
| Photo 22 : Depuis la RD 727 au sud de Joussé, le VIP est partiellement visible à travers la végétation avec une hauteur apparente faible.....   | 68  |
| Photo 23 : Vue ouverte sur le VIP depuis la RD 1 au nord de Champagné Lureau, le VIP apparaît sans filtre visuel.....   | 68  |
| Photo 24 : Depuis la RD 148, le VIP est en partie filtré par la végétation.....   | 69  |
| Photo 25 : Depuis la RD 35 au nord de Civray, le VIP est partiellement visible, en partie masqué par des boisements.....  | 69  |
| Photo 26 : Depuis la RD 35 au sud de Civray, le VIP est filtré par la végétation à l'horizon.....   | 69  |
| Photo 27 : Depuis le quartier de la Mongère, surélevé par rapport au centre-ville de Civray, le VIP apparaît au-dessus des boisements à l'horizon ; il est prégnant depuis les habitations de ce secteur.....   | 76  |
| Photo 28 : Depuis la RD 25, à l'entrée de Château-Garnier, le VIP est en partie filtré par la végétation, il y a un risque de covisibilité avec la silhouette du bourg dont le clocher est visible depuis ce point de vue.....  | 76  |
| Photo 29 : Depuis la frange sud de Charroux, le VIP est filtré par la trame végétale et tronqué par les habitations de la commune.....  | 76  |
| Photo 30 : Depuis la frange nord de Charroux, le VIP est entièrement visible, au delà des boisements à l'horizon.....   | 77  |
| Photo 31 : Depuis la frange sud de Charroux, les perceptions sont ouvertes sur le plateau agricole, la vue sur le VIP est en partie filtrée par la végétation.....  | 77  |
| Photo 32 : Depuis la frange nord de Château-Garnier, le VIP est tronqué par la végétation.....  | 77  |
| Photo 33 : Depuis la RD 727 au cœur de Savigné, le VIP est visible au-dessus des boisements à l'horizon, partiellement filtré par la trame végétale du village ; sa prégnance est importante.....   | 80  |
| Photo 34 : Depuis la frange sud de Savigné, le VIP est filtré par la trame végétale du village.....   | 80  |
| Photo 35 : Depuis la RD 727, sur la frange sud de Joussé, le VIP est partiellement visible à travers la végétation avec une hauteur apparente faible.....   | 80  |
| Photo 36 : Depuis la frange sud de Payroux, sur la RD 100, le VIP est tronqué par l'élévation du relief, il est totalement masqué par la végétation depuis les habitations à proximité.....   | 81  |
| Photo 37 : Depuis la D 103, à la sortie de Breuil d'Haleine les vues sont ouvertes, le VIP est visible en intégralité à l'horizon mais sa prégnance est faible.....   | 81  |
| Photo 38 : Depuis la sortie de Civray, le VIP est visible et prégnant au-dessus de la silhouette de bourg de Savigné.....   | 81  |
| Photo 39 : Depuis la RD 1, sur la frange nord de Champagné Lureau, les vues sont ouvertes et dégagées, le VIP est prégnant et apparaît au-dessus de la silhouette de bourg de la Groie.....   | 84  |
| Photo 40 : Depuis l'axe reliant la RD 7 à Blanzay, il y a un risque de covisibilité directe entre le VIP et le bourg de Blanzay ; toutefois, la prégnance du VIP est fortement limitée par la trame végétale du bourg.....  | 84  |
| Photo 41 : Depuis Féolle, le VIP est visible à l'horizon depuis une ouverture dans la trame bâtie du bourg.....   | 84  |
| Photo 42 : Depuis la frange est de Romagne, le VIP est tronqué par la végétation.....   | 85  |
| Photo 43 : Depuis la RD 36, à la sortie de la Chaume, le VIP est en partie tronqué et filtré par la végétation.....   | 85  |
| Photo 44 : Depuis la frange nord de Saint-Gaudent le VIP est perceptible mais filtré par la végétation et avec une hauteur apparente faible.....  | 85  |
| Photo 45 : Parc éolien du Sud Vienne Grand Champs.....  | 88  |
| Photo 46 : Illustration du Moulin des Ages.....   | 94  |
| Photo 47 : Le VIP est visible depuis la limite est du site.....   | 94  |
| Photo 48 : Illustration des grottes du Chaffaud.....  | 95  |
| Photo 49 : Panneau d'information sur le site.....   | 95  |
| Photo 50 : Depuis la D 148 qui longe la face nord du site inscrit, le VIP est filtré par la végétation.....   | 95  |
| Photo 51 : Illustration de l'église d'Asnois.....   | 96  |
| Photo 52 : Le VIP est en partie tronqué par le relief et la végétation.....   | 96  |
| Photo 53 : Vue fermée sur le bourg de Charroux, au pied de l'Abbaye, niché dans la vallée du Merdançon.....   | 100 |
| Photo 54 : Depuis la rue de l'église, les vues sont ouvertes en direction du vieux bourg de Charroux et de l'Abbaye, le VIP apparaît filtré par la trame bâtie de Charroux.....   | 101 |
| Photo 55 : Depuis la D 4, Charroux n'est pas visible à l'horizon, le VIP est filtré par la végétation.....  | 101 |
| Photo 56 : Depuis le hameau Chez Rodet, le château et le VIP s'inscrivent sur le même panorama.....   | 106 |
| Photo 57 : Depuis la rue de l'église, les vues sont ouvertes en direction du VIP et du vieux bourg de Charroux, la maison de bois est visible.....  | 107 |
| Photo 58 : Depuis la rue de l'église, les vues sont ouvertes en direction du VIP et du vieux bourg de Charroux, l'Abbaye est visible.....   | 108 |
| Photo 59 : Depuis la RD 36, le VIP est tronqué par la végétation et se situe à distance de la silhouette de l'église protégée de Genouillé.....   | 109 |
| Photo 60 : Depuis le nord du château, le VIP est tronqué par la végétation.....   | 110 |
| Photo 61 : Depuis la D 149, le VIP est tronqué par la végétation et le château est très peu perceptible.....  | 110 |
| Photo 62 : Depuis le quartier de la Mongère, surélevé par rapport au centre-ville de Civray, le VIP apparaît au-dessus des boisements à l'horizon ; il est prégnant depuis les habitations de ce secteur.....   | 111 |
| Photo 63 : Le VIP est tronqué par le bâti et la végétation, l'église est visible.....   | 112 |
| Photo 64 : Depuis l'église, le VIP est tronqué par le bâti et la végétation.....  | 113 |
| Photo 65 : Depuis la route du Savoir, le VIP apparaît en arrière-plan de l'église.....  | 113 |
| Photo 66 : Depuis la route du Cedre, le VIP est filtré par la végétation, il apparaît en arrière-plan du château.....   | 114 |
| Photo 67 : Depuis la RD 28, les vues sont ouvertes sur des plaines agricoles, partiellement cloisonnées par des masses végétales.....   | 120 |
| Photo 68 : Les vues sont ouvertes depuis la RD 27, ponctuées de bois et de bosquets.....  | 120 |
| Photo 69 : Vue ouverte sur le VIP depuis le croisement entre la D 4 et la D 727.....  | 124 |
| Photo 70 : Vue ouverte en direction du VIP sur les parcelles agricoles depuis la RD 28.....   | 124 |
| Photo 71 : Vue tronquée par la végétation en direction du VIP depuis la RD 36.....  | 124 |



|   |     |
|---|-----|
| Photo 72 : Vue ouverte en direction du projet depuis la RD 727.....   | 124 |
| Photo 74 : Vue ouverte en direction du VIP depuis la RD 4.....  | 125 |
| Photo 75 : Depuis la RD 27 les vues sont ouvertes, la prégnance du VIP est importante.....  | 125 |
| Photo 73 : Depuis la RD 1 au sud de Leigné, le VIP est en parti filtré par la trame bocagère.....   | 125 |
| Photo 76 : Depuis la RD 27 en entrée de bourg, le VIP est en partie tronqué par la trame bâtie et végétale du village.....  | 130 |
| Photo 78 : Depuis la RD 27, la vue est ouverte en direction du VIP.....   | 130 |
| Photo 77 : Depuis la route des Châtaigneraies, le VIP est tronqué par la végétation et la trame bâtie du village.....   | 130 |
| Photo 80 : Depuis la RD 28 le VIP apparaît pleinement et avec une prégnance importante.....   | 131 |
| Photo 79 : Depuis la frange nord de Saint Romain, les vues en direction du VIP sont filtrées par les boisements du village.....   | 131 |
| Photo 81 : Depuis la RD 727, le VIP et la silhouette de la ville de la Chapelle-Bâton sont visibles simultanément dans le même angle de vue, le VIP apparaît pleinement.....            | 132 |
| Photo 83 : Depuis la place Capella, le VIP est tronqué par la trame bâtie du village, mais sa hauteur apparente est très importante.....  | 132 |
| Photo 82 : Depuis la frange sud de la Chapelle-Bâton, le VIP est partiellement filtré par la trame bâtie du village et les boisements en périphérie                                     | 132 |
| Photo 85 : La prégnance du VIP est importante depuis le hameau des Petites Vilaines.....  | 133 |
| Photo 84 : La hauteur apparente du VIP est importante depuis la sortie du hameau de l'Héraudière.....   | 133 |
| Photo 86 : La vue est ouverte et dégagée en direction du VIP mais les masses végétales qui cernent le hameau filtrent les perceptions sur le projet.....                                | 133 |
| Photo 87 : Depuis les abords du hameau Chez Rantonneau les vues sont ouvertes et dégagées en direction du VIP.....  | 134 |
| Photo 88 : Les vues sont ouvertes en direction du VIP depuis le hameau Chez Benéteau, il y a également un risque de covisibilité avec le hameau des Pigeries.....                       | 134 |
| Photo 89 : Depuis le hameau de la Boufarde les vues sont en partie filtrées en direction du VIP par des masses végétales et la trame bâtie..  | 134 |
| Photo 90 : Depuis les abords du hameau de la Coratière la prégnance du VIP est particulièrement importante.....   | 135 |
| Photo 91 : La vue vers le VIP est filtrée par la végétation à la sortie du hameau de la Groie.....  | 135 |
| Photo 92 : Depuis le hameau de Leigné, le VIP est partiellement filtré par la végétation.....   | 135 |
| Photo 93 : Vue depuis le D 28 en direction du VIP, la vue est filtrée par la trame bâtie et la végétation, il ya un phénomène de covisibilité indirecte avec l'église Saint-Martin..... | 144 |
| Photo 94 : Depuis la route des Châtaigneraies, le VIP est tronqué par la végétation et la trame bâtie du village.....   | 144 |
| Photo 95 : Depuis le parking situé à proximité de l'édifice, le VIP est tronqué par la trame bâtie du village.....  | 145 |
| Photo 96 : Depuis la place Capella, le VIP est tronqué par la trame bâtie du village.....   | 145 |
| Photo 97 : Vue en direction du site d'implantation potentielle.....   | 150 |
| Photo 99 : Photomontage à 360° du point de vue n°32.....  | 436 |
| Photo 100 : Photomontage à 360° du point de vue n°23.....   | 440 |
| Photo 101 : Photomontage à 360° du point de vue n°34.....   | 444 |



## B . TABLE DES FIGURES

|  |    |  |     |
|--|----|--|-----|
| Figure 1 : Schéma de principe des différentes typologies de perception du VIP.....   | 8  | Figure 47 : Schéma de principe des typologies d'implantation de l'habitat.....                               | 72  |
| Figure 2 : Schéma de principe des différentes typologies de perception des éoliennes.....                                    | 9  | Figure 46 : Principe de lecture des coupes et blocs-diagrammes.....  | 72  |
| Figure 4 : Carte de localisation géographique 1/3 .....  | 11 | Figure 48 : Carte de la répartition de l'habitat.....  | 73  |
| Figure 5 : Carte de localisation géographique 2/3.....   | 11 | Figure 49 : Coupe de principe entre Civray et Château-Garnier.....   | 74  |
| Figure 3 : Carte de localisation géographique 3/3 .....  | 11 | Figure 50 : Liste des habitats implantés dans les vallées de l'aire d'étude rapprochée.....                  | 75  |
| Figure 7 : Carte DE visibilité théorique du vip basée sur la variation de l'angle vertical.....                              | 13 | Figure 51 : Coupe de principe Civray et Payroux.....   | 78  |
| Figure 8 : Représentation schématique du nappage de la ZVI à partir d'un VIP.....  | 14 | Figure 52 : Liste des habitats implantés sur les plateaux de l'aire d'étude rapprochée.....                  | 79  |
| Figure 9 : Carte de visibilité théorique angulaire et aires d'étude .....  | 17 | Figure 53 : Coupe de principe entre Civray et le Bois de Chevreux.....                                       | 82  |
| Figure 10 : Schéma de principe de l'élaboration et de l'architecture de l'état initial .....                                 | 22 | Figure 54 : Liste des habitats implantés sur les plateaux de l'aire d'étude rapprochée.....                  | 83  |
| Figure 11 : Carte des aires d'étude.....   | 25 | Figure 55 : Carte de la sensibilité de l'habitat .....   | 86  |
| Figure 12 : Carte lithologique simplifiée (source : brgm.fr).....  | 26 | Figure 56 : Carte de synthèse du contexte paysager .....   | 87  |
| Figure 13 : Carte du relief.....   | 27 | Figure 57 : Carte de synthèse des effets cumulés avec un autre parc éolien.....                              | 89  |
| Figure 14 : Coupe paysagère A-A'.....  | 29 | Figure 58 : Carte des espaces de respiration .....   | 91  |
| Figure 15 : Coupe paysagère A-A' .....   | 31 | Figure 59 : Liste des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée .....                                      | 92  |
| Figure 16 : Localisation du projet sur la carte des entités paysagères de Poitou-Charente.....                               | 32 | Figure 60 : Carte des sites protégés.....  | 93  |
| Figure 17 : Carte des unités paysagères.....   | 33 | Figure 61 : Localisation du site inscrit du Moulin des Ages.....   | 94  |
| Figure 18 : Bloc diagramme de l'unité paysagère des plaines vallonnées et boisées .....                                      | 34 | Figure 62 : Localisation du site inscrit des grottes du Chaffaud.....  | 95  |
| Figure 19 : Bloc diagramme de l'unité paysagère de bocages.....  | 35 | Figure 63 : Localisation du site inscrit de l'église et du cimetière d'Asnois.....                           | 96  |
| Figure 20 : Bloc diagramme de l'unité paysagère de la vallée du Clain.....   | 36 | Figure 64 : Synthèse de la sensibilité des sites protégés de l'aire d'étude rapprochée.....                  | 97  |
| Figure 21 : Bloc diagramme de l'unité paysagère de plaine de champs ouvert .....   | 37 | Figure 65 : Carte des sites patrimoniaux remarquables .....  | 99  |
| Figure 22 : Carte de synthèse des unités paysagères.....   | 38 | Figure 66 : Localisation du SPR de la ville de Charroux .....  | 100 |
| Figure 23 : Localisation du projet sur la carte «Objectif de développement de l'éolien» extraite du SRE Poitou-Charente..... | 40 | Figure 67 : Bloc diagramme avec localisation du SPR de Charroux.....   | 100 |
| Figure 24 : Localisation du projet sur la carte «Territoire emblématiques» extraite du SRE Poitou-Charente.....              | 40 | Figure 68 : Carte des monuments historiques.....   | 103 |
| Figure 25 : Localisation du projet sur la carte «Principales vallées» extraite du SRE Poitou-Charente.....                   | 41 | Figure 69 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée 1/2 .....                           | 104 |
| Figure 26 : Carte du contexte éolien.....  | 42 | Figure 70 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée 2/2 .....                           | 105 |
| Figure 27 : Liste des parcs éoliens de l'aire d'étude 1/3.....   | 44 | Figure 71 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée.....           | 115 |
| Figure 28 : Liste des parcs éoliens de l'aire d'étude 2/3.....   | 44 | Figure 72 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire rapprochée .....                                       | 116 |
| Figure 29 : Liste des parcs éoliens de l'aire d'étude 3/3.....   | 45 | Figure 73 : Carte de l'aire d'étude immédiate .....  | 119 |
| Figure 30 : Carte de synthèse des effets cumulés avec un autre parc éolien.....  | 46 | Figure 74 : Carte du relief et de l'hydrographie.....  | 121 |
| Figure 31 : Carte des sites protégés.....  | 49 | Figure 75 : Organisation du territoire.....  | 122 |
| Figure 32 : Localisation du site inscrit de la Fontaine de Puy-Rabier.....   | 50 | Figure 76 : Bloc diagramme de l'aire immédiate .....   | 123 |
| Figure 33 : Synthèse de la sensibilité du site protégé de l'aire d'étude éloignée.....                                       | 51 | Figure 77 : Carte des axes de déplacement.....   | 126 |
| Figure 34 : Schématisation des principes de visibilité - directe - indirecte.....  | 52 | Figure 78 : Sensibilités paysagères depuis les principaux axes de déplacement.....                           | 127 |
| Figure 35 : Carte des monuments historiques.....   | 53 | Figure 79 : Carte de la typologie d'implantation de l'habitat .....  | 129 |
| Figure 36 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 1/4 .....   | 54 | Figure 80 : Carte de localisation des photographies illustrant la perception depuis l'habitat isolé.....     | 136 |
| Figure 37 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 2/4 .....   | 55 | Figure 81 : Carte de la sensibilité paysagère de l'habitat.....  | 137 |
| Figure 38 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 3/4 .....   | 56 | Figure 82 : Carte de synthèse des sensibilités paysagères.....   | 138 |
| Figure 39 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée 4/4 .....   | 57 | Figure 83 : Carte de synthèse des effets cumulés avec un autre parc éolien.....                              | 141 |
| Figure 40 : Synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée.....                             | 59 | Figure 84 : Liste des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate .....                                | 142 |
| Figure 41 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire éloignée.....  | 60 | Figure 85 : Carte des monuments historiques.....   | 143 |
| Figure 42 : Carte de l'aire rapprochée.....  | 63 | Figure 86 : Tableau de synthèse de la sensibilité des monuments historiques de l'aire d'étude immédiate..... | 146 |
| Figure 43 : Carte du relief.....   | 65 | Figure 87 : Carte de synthèse du patrimoine de l'aire immédiate.....   | 147 |
| Figure 44 : Carte des axes de déplacement.....   | 67 | Figure 88 : Carte des zones de présomption de prescription archéologique.....                                | 149 |
| Figure 45 : Carte de la sensibilité paysagère des axes de déplacement .....  | 70 | Figure 89 : Carte des sensibilités paysagères 1/3.....   | 151 |
|  |    | Figure 90 : Carte des sensibilités paysagères 2/3.....   | 152 |



|   |     |
|---|-----|
| Figure 91 : Carte des sensibilités paysagères 3/3.....  | 153 |
| Figure 92 : Carte de localisation des photomontages de comparaison des variantes.....                             | 158 |
| Figure 93 : Carte de visibilité théorique du projet éolien.....   | 166 |
| Figure 94 : Carte de visibilité théorique angulaire du projet éolien.....   | 167 |
| Figure 95 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage (1/2).....                                   | 169 |
| Figure 96 : Tableau descriptif des enjeux paysagers par photomontage (2/2).....                                   | 170 |
| Figure 97 : Carte des points de photomontage sur la carte de visibilité théorique.....                            | 171 |
| Figure 98 : Carte de localisation des photomontages sur la synthèse des enjeux 1/3.....                           | 172 |
| Figure 99 : Carte de localisation des photomontages sur la synthèse des enjeux 2/3.....                           | 173 |
| Figure 100 : Carte de localisation des photomontages sur la synthèse des enjeux 2/3.....                          | 174 |
| Figure 101 : Tableau de synthèse des impacts paysagers des photomontages de l'aire éloignée.....                  | 209 |
| Figure 102 : Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages.....           | 209 |
| Figure 103 : Tableau récapitulatif des enjeux et impacts paysagers de l'aire rapprochée.....                      | 303 |
| Figure 104 : Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages.....           | 303 |
| Figure 105 : Tableau de synthèse des impacts paysagers des photomontages de l'aire immédiate.....                 | 427 |
| Figure 106 : Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages.....           | 427 |
| Figure 107 : Carte des impacts paysagers 1/3.....   | 428 |
| Figure 108 : Carte des impacts paysagers 1/3.....   | 429 |
| Figure 109 : Carte des impacts paysagers 3/3.....   | 430 |
| Figure 110 : Localisation des schémas d'occupation visuelle.....  | 433 |
| Figure 111 : Tableau récapitulatif des critères d'occupation pour les 3 points étudiés après ajout du projet..... | 446 |
| Figure 113 : Photomontage du poste de livraison.....  | 447 |
| Figure 112 : Localisation du poste de livraison et localisation du photomontage.....                              | 447 |
| Figure 114 : Localisation des haies existantes dans le hameau de la Mouillarderie.....                            | 450 |
| Figure 115 : Carte de localisation de la mesure M4.....   | 452 |
| Figure 116 : Localisation des plantations de haie dans le hameau du Tremble.....                                  | 453 |
| Figure 118 : Localisation des plantations de haie dans le hameau de Chez Benest.....                              | 453 |
| Figure 117 : Localisation des plantations de haie dans le hameau de Jean Bouyer.....                              | 453 |
| Figure 119 : Localisation des plantations de haie dans le hameau de Viéville.....                                 | 453 |
| Figure 120 : Localisation des plantations de haie dans le hameau de la Bâcherie.....                              | 454 |
| Figure 121 : Localisation des plantations de haie dans le hameau de l'Heraudière.....                             | 454 |
| Figure 122 : Localisation des plantations de haie dans le hameau de la Croix Combette.....                        | 454 |
| Figure 123 : Localisation des plantations de haie en sortie de Saint-Romain.....                                  | 454 |
| Figure 124 : Tableau récapitulatif des impacts du projet dans l'aire immédiate et des mesures ERC associées.....  | 455 |
| Figure 125 : Gradient de qualification des impacts pour les enjeux illustrés via les photomontages.....           | 455 |
| Figure 126 : Rappel des légendes des ZVI.....   | 467 |



### CONFLIT D'ÉCHELLE / EFFET D'ÉCRASEMENT

Effet engendré lors qu'une éolienne est implantée à proximité immédiate d'un élément prédominant dans le paysage préexistant (silhouette d'un bourg, vallée, clocher d'église, monument, relief marqué...). La prédominance visuelle de l'éolienne et sa hauteur entraînent un écrasement du relief et des éléments verticaux du paysage.

### EFFET CUMULÉ

On parle d'effet cumulés entre deux éléments paysagers (deux éoliennes, une éolienne et une infrastructure remarquable, etc.) lorsque l'éolienne est visible depuis l'élément, l'élément est visible depuis l'éolienne ou encore que l'élément et l'éolienne sont visibles dans le même champ de vision.

### HAUTEUR APPARENTE

Comme pour tout élément du paysage, c'est l'angle vertical sous lequel une éolienne est perçue, mesurable en degrés. La hauteur apparente des éoliennes dépend de l'éloignement entre l'observateur et le parc éolien. Cette notion permet de mettre en relation les éléments composant le paysage (constructions, haies ou arbres, château d'eau, ...) et les éoliennes en comparant leurs proportions dans le paysage depuis un point de vue spécifique.

### IMPACT PAYSAGER

Modification de la perception du paysage que peut entraîner le projet, que ce soit des paysages remarquables, réglementés ou protégés, que des paysages ordinaires, du quotidien. L'appréciation de cet impact dépend d'un grand nombre de critères. L'impact d'un projet éolien sur un paysage peut être :

- Impact nul : les éoliennes sont invisibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact très faible : les éoliennes sont à peine visibles et ne modifient pas les perceptions
- Impact faible : le projet est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- Impact modéré : le projet est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- Impact fort : le projet est visible, les éoliennes apparaissent comme nouveau motif paysager
- Impact très fort : les éoliennes sont très visibles et créent un nouveau paysage, un paysage éolien. Elles dominent souvent les autres éléments paysagers.

### LISIBILITÉ

C'est la clarté du paysage, la facilité d'identifier ses éléments et de les structurer en un schéma cohérent. Cette clarté permet d'abord de s'orienter, grâce aux indications sensorielles et aux souvenirs, assurant ainsi la «sécurité émotionnelle» des habitants. (Source : Lynch)

### MESURES COMPENSATOIRES

Les mesures de compensation ou compensatoires visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux, par exemple en reboisant des parcelles pour maintenir la qualité du boisement lorsque des défrichements sont nécessaires, en achetant des parcelles pour assurer une gestion du patrimoine naturel, en mettant en œuvre des mesures de sauvegarde d'espèces ou de milieux naturels, etc. Elles interviennent sur l'impact résiduel une fois les autres types de mesures mises en œuvre. Une mesure de compensation doit être en relation avec la nature de l'impact. Elle est mise en œuvre en dehors du site du projet. (Source : Guide de l'étude d'impact dur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010)

### MESURES DE RÉDUCTION

Les mesures de réduction ou réductrices visent à réduire l'impact. Il s'agit par exemple de la diminution ou de l'augmentation du nombre d'éoliennes, de la modification de l'espacement entre éoliennes, de la création d'ouvertures dans la ligne d'éoliennes, de l'éloignement des habitations, de la régulation du fonctionnement des éoliennes, de la plantation des haies limitant ainsi la vue des éoliennes, etc... (Source : Guide EIE - MEEDM 2010)

### MOTIF PAYSAGER

Un motif paysager est une composante du paysage qui résulte de l'action de l'homme et/ou de la nature. Un motif paysager «motive» l'intérêt, par exemple une rivière, un clocher, etc. Les unités paysagères sont constituées de plusieurs motifs.

### PERCEPTION

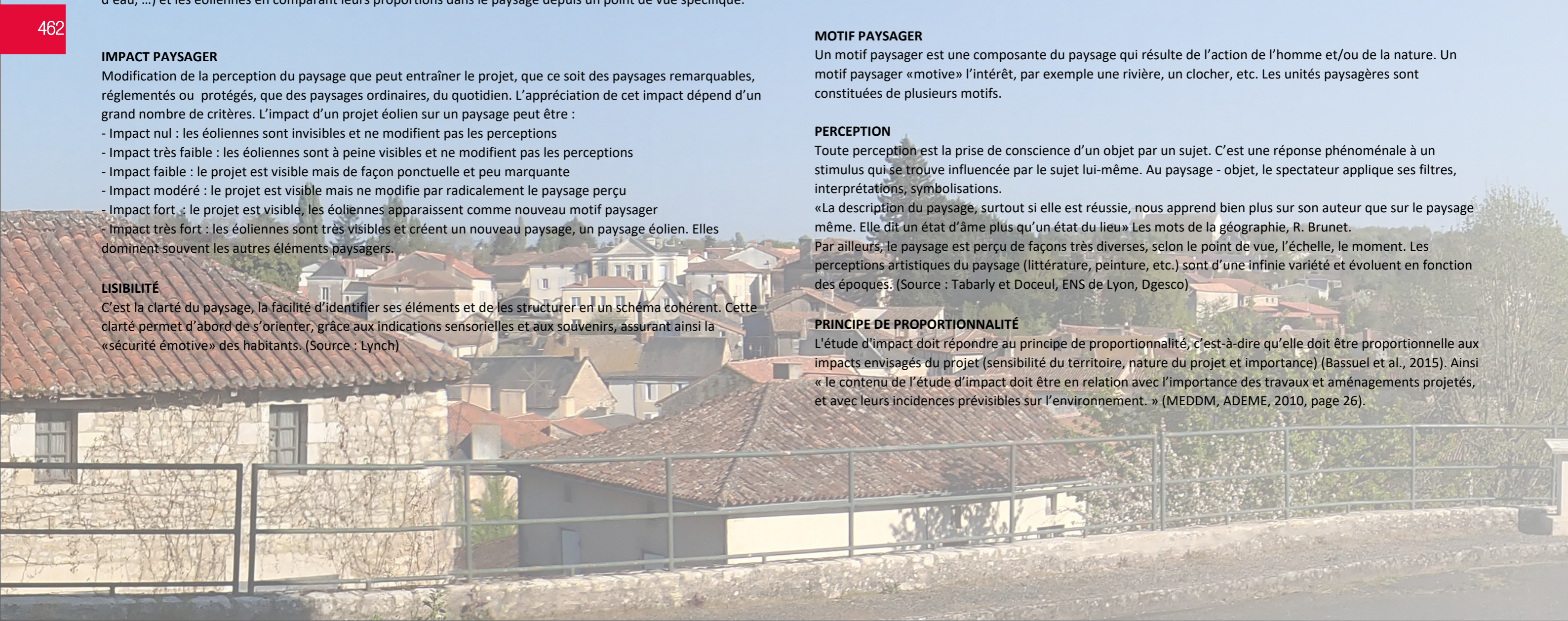
Toute perception est la prise de conscience d'un objet par un sujet. C'est une réponse phénoménale à un stimulus qui se trouve influencée par le sujet lui-même. Au paysage - objet, le spectateur applique ses filtres, interprétations, symbolisations.

«La description du paysage, surtout si elle est réussie, nous apprend bien plus sur son auteur que sur le paysage même. Elle dit un état d'âme plus qu'un état du lieu» Les mots de la géographie, R. Brunet.

Par ailleurs, le paysage est perçu de façons très diverses, selon le point de vue, l'échelle, le moment. Les perceptions artistiques du paysage (littérature, peinture, etc.) sont d'une infinie variété et évoluent en fonction des époques. (Source : Tabarly et Doceul, ENS de Lyon, Dgesco)

### PRINCIPE DE PROPORTIONNALITÉ

L'étude d'impact doit répondre au principe de proportionnalité, c'est-à-dire qu'elle doit être proportionnelle aux impacts envisagés du projet (sensibilité du territoire, nature du projet et importance) (Bassuel et al., 2015). Ainsi « le contenu de l'étude d'impact doit être en relation avec l'importance des travaux et aménagements projetés, et avec leurs incidences prévisibles sur l'environnement. » (MEDDM, ADEME, 2010, page 26).





### **SATURATION VISUELLE**

Le terme de saturation visuelle appliqué à la part de l'éolien dans un paysage, indique que l'on a atteint le degré au-delà duquel la présence de l'éolien dans ce paysage s'impose dans tous les champs de vision. Ce degré est spécifique à chaque territoire et il est fonction de ses qualités paysagères et patrimoniales et de la densité de son habitat. (Source Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens - actualisation 2010)

### **SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE**

Exprime "le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet". Les sensibilités ne définissent pas la visibilité réelle de la zone d'implantation potentielle mais s'appuient sur sa prégnance visuelle théorique. Ainsi, les sensibilités peuvent être qualifiées de :

- nulle : la ZIP est masquée et ne modifie pas les perceptions
- très faible : la ZIP est à peine visible et ne modifie pas les perceptions
- faible : la ZIP est visible mais de façon ponctuelle et peu marquante
- modérée : la ZIP est visible mais ne modifie pas radicalement le paysage perçu
- forte : la ZIP est visible, elle apparaît comme nouveau motif paysager
- très forte : la ZIP est très visible et crée un nouveau paysage, un paysage éolien. Elle domine souvent les autres éléments paysagers.

### **VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE (VUE)**

Une importance culturelle et/ou naturelle exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité.

### **ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)**

La zone d'implantation potentielle est l'espace résiduel, une fois appliqué le recul de 500 mètres des habitations et des zones destinées à l'habitat, dans lequel est projetée la construction des éoliennes et les aménagements liés à leur fonctionnement (chemin d'accès, plateforme, poste de livraison, etc...).



**BIEF**

Canal qui conduit l'eau.

**CONFLUENCE**

Jonction de cours d'eau ou de glaciers; lieu où se produit cette jonction.

**COTEAU**

Petite colline ou versant.

**INTERFLUVE**

Relief qui sépare des vallées.

**LIGNES DE FORCE**

Les lignes de force dans le paysage sont les lignes de fuite et de convergence, celles qui créent les perspectives. Ce peut être des lignes de crêtes, des linéaires de cours d'eau, de l'infrastructure routière, etc. Le croisement de ces lignes peut générer des points d'appel.

**MÉANDRE**

Sinuosité, généralement répétée, décrite par un fleuve

**PATRIMOINE**

Ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique. (Source : Code du Patrimoine)

**PAYSAGE**

Désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. (Source : Article 1er de la Convention Européenne du Paysage de Florence)

**REMARQUABLE**

Se dit des éléments de paysage qui attirent l'attention. Ce caractère remarquable « est notamment établi par leur unité et leur cohérence, ou encore par leur richesse particulière en matière de patrimoine ou comme témoins de modes de vie et d'habitat ou d'activités et de traditions industrielles, artisanales, agricoles et forestières ». (Source : Article R.350-1 du Code de l'Environnement)

**RIPISYLVE**

Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre.

**TABULAIRE**

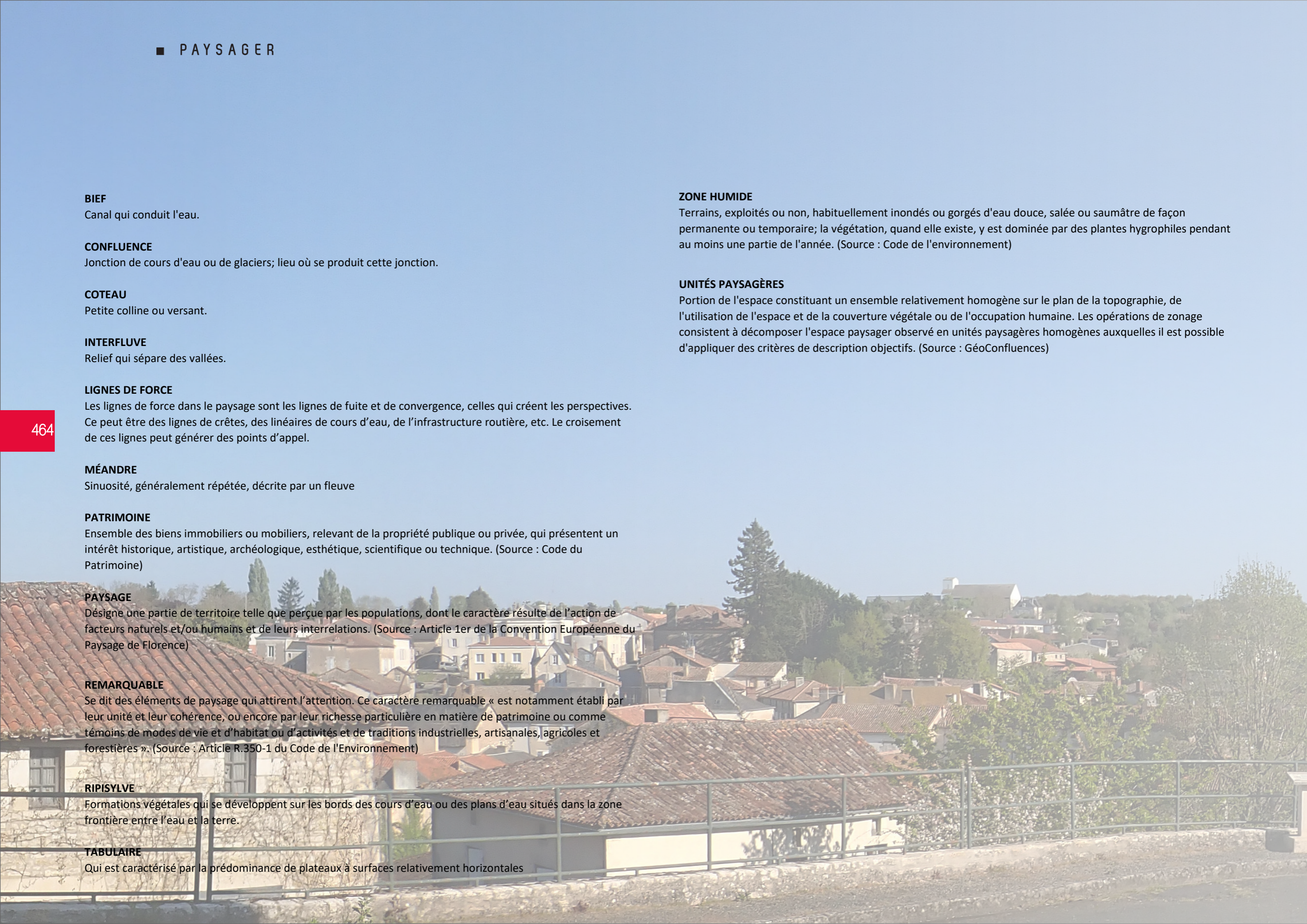
Qui est caractérisé par la prédominance de plateaux à surfaces relativement horizontales

**ZONE HUMIDE**

Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. (Source : Code de l'environnement)

**UNITÉS PAYSAGÈRES**

Portion de l'espace constituant un ensemble relativement homogène sur le plan de la topographie, de l'utilisation de l'espace et de la couverture végétale ou de l'occupation humaine. Les opérations de zonage consistent à décomposer l'espace paysager observé en unités paysagères homogènes auxquelles il est possible d'appliquer des critères de description objectifs. (Source : GéoConfluences)









# D . LOCALISATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

| N°                    | NOM                          | COMMUNE            | DÉPARTEMENT | PROPRIÉTAIRE          | PROTECTION            | DISTANCE DU VIP (en km) | CADRE PAYSAGER   | ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE |
|-----------------------|------------------------------|--------------------|-------------|-----------------------|-----------------------|-------------------------|--|------------------------------------|
| AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE |                              |                    |             |                       |                       |                         |  |                                    |
| 25                    | Château                      | Mauprévoir         | 86          | privé                 | Partiellement inscrit | 10.6                    | Dans la frange nord de Mauprévoir                              | En ZVI                             |
| 26                    | Eglise Saint-Just            | Pressac            | 86          | commune               | Classé                | 17.0                    | Au cœur du bourg de Pressac                                    | Hors ZVI                           |
| 27                    | Menhir                       | Availles-Limouzine | 86          | commune               | Classé                | 21.9                    | Sur le versant ouest de la Vienne, dans le hameau de Rallettes | Hors ZVI                           |
| 28                    | Maison                       | Availles-Limouzine | 86          | privé                 | Inscrit               | 22.9                    | Au cœur du bourg d'Availles-Limouzine                          | Hors ZVI                           |
| 29                    | Eglise Saint-Hilaire         | Épenède            | 16          | commune               | Partiellement inscrit | 18.6                    | Au cœur du bourg de l'Épenède                                  | Hors ZVI                           |
| 30                    | Château de Gorce             | Pleuville          | 16          | société privé         | Partiellement inscrit | 16.2                    | Dans la vallée du Transon                                      | Hors ZVI                           |
| 31                    | Eglise Notre-Dame            | Alloue             | 16          | commune               | Classé                | 21.0                    | Au cœur du bourg d'Alloue                                      | Hors ZVI                           |
| 32                    | Logis de la Vergne           | Alloue             | 16          | commune ; association | Inscrit               | 21.8                    | Dans la vallée de la Charente, au sud du bourg d'Alloue        | Hors ZVI                           |
| 33                    | Château d'Ordière            | Benest             | 16          | privé                 | Partiellement inscrit | 17.0                    | Dans la vallée d'un affluent de la Charente                    | Hors ZVI                           |
| 34                    | Eglise Saint-Justinien       | Benest             | 16          | commune               | Inscrit               | 17.5                    | Au cœur du bourg de Benest                                     | Hors ZVI                           |
| 35                    | Pont sur la Charente (vieux) | Chatain            | 86          | d?partement           | Inscrit               | 13.1                    | Sur la Charente  | Hors ZVI                           |
| 36                    | Eglise                       | Chatain            | 86          | commune               | Inscrit               | 13.5                    | Dans la frange sud du bourg de Chatain                         | En ZVI                             |
| 37                    | Château de Puybautier        | Saint-Coutant      | 16          | privé                 | Partiellement inscrit | 20.0                    | Au cœur du hameau éponyme                                      | Hors ZVI                           |
| 38                    | Eglise                       | Surin              | 86          | commune               | Partiellement inscrit | 11.8                    | Au cœur du hameau de Surin                                     | Hors ZVI                           |
| 39                    | Château de Ciboux            | Surin              | 86          | privé                 | Partiellement inscrit | 12.1                    | Dans la frange sud du hameau de Chez Coindeau                  | Hors ZVI                           |
| 40                    | Domaine de l'Abrègement      | Bioussac           | 16          | privé                 | Inscrit               | 18.3                    | À l'orée du Bois de l'Enfer                                    | Hors ZVI                           |
| 41                    | Eglise de Vaussais           | Sauz?-Vaussais     | 79          | commune               | Classé                | 20.0                    | Au cœur du bourg de Vaussais                                   | Hors ZVI                           |
| 42                    | Eglise Saint-Jean Baptiste   | Limalonges         | 79          | commune               | Classé                | 15.3                    | Au cœur du bourg de Limalonges                                 | En ZVI                             |
| 43                    | Maison                       | Limalonges         | 79          | privé                 | Partiellement inscrit | 15.3                    | Au cœur du bourg de Limalonges                                 | En ZVI                             |
| 44                    | Tumulus des Nouveiteils      | Limalonges         | 79          | privé                 | Inscrit               | 11.4                    | Dans le Bois du Gland  | Hors ZVI                           |
| 45                    | Dolmen dit La Pierre Pèze    | Limalonges         | 79          | association           | Classé                | 11.5                    | Dans le Bois du Gland  | Hors ZVI                           |
| 46                    | Logis du Magnou              | Linazay            | 86          | privé                 | Partiellement inscrit | 13.5                    | À l'ouest du bourg de Linazay                                  | En ZVI                             |

| N° | NOM   | COMMUNE                  | DÉPARTEMENT | PROPRIÉTAIRE          | PROTECTION                   | DISTANCE DU VIP (en km) | CADRE PAYSAGER  | ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE |
|----|---|--------------------------|-------------|-----------------------|------------------------------|-------------------------|---|------------------------------------|
| 47 | Maison noble                                      | Champagné-le-Sec         | 86          | privé                 | Partiellement inscrit        | 11.9                    | Au cœur du bourg de Champagné-le-Sec                      | Hors ZVI                           |
| 48 | Eglise saint Léger                                | Champagné-le-Sec         | 86          | commune               | Classé                       | 12.1                    | Dans la frange ouest de Champagné-le-Sec                  | Hors ZVI                           |
| 49 | Eglise Saint-Pierre                               | Chaunay                  | 86          | commune               | Inscrit                      | 14.0                    | Au cœur du bourg de Chaunay                               | En ZVI                             |
| 50 | Eglise Notre-Dame                                 | Clussais-la-Pommeraiie   | 79          | commune               | Classé                       | 22.8                    | Dans la frange nord du bourg de Clussais                  | Hors ZVI                           |
| 51 | Cimetière   | Pers                     | 79          | commune               | Partiellement Classé         | 21.3                    | Dans la frange est de Pers                                | En ZVI                             |
| 52 | Ensemble des deux tumulus et chambres dolmeniques | Sainte-Soline            | 79          | commune               | Classé                       | 22.5                    | Dans une parcelle cultivée située à proximité de la RD 55 | En ZVI                             |
| 53 | Donjon  | Messé                    | 79          | privé                 | Inscrit                      | 20.7                    | Au cœur du hameau de la Roche Elie                        | En ZVI                             |
| 54 | Logis des Chémernaut                              | Bruux                    | 86          | privé                 | Inscrit                      | 17.0                    | À l'est du hameau de Lage                                 | Hors ZVI                           |
| 55 | Eglise  | Bruux                    | 86          | commune               | Classé                       | 12.4                    | Au cœur du bourg de Bruux                                 | Hors ZVI                           |
| 56 | Maison  | Bruux                    | 86          | privé                 | Partiellement inscrit        | 12.4                    | Au cœur du bourg de Bruux                                 | Partiellement en ZVI               |
| 57 | Eglise Notre-Dame                                 | Vaux                     | 86          | commune               | Partiellement Classé-Inscrit | 14.6                    | Dans la frange ouest de Vaux                              | Hors ZVI                           |
| 58 | Halles  | Couhé                    | 86          | commune               | Inscrit                      | 17.0                    | Au cœur du bourg de Couhé                                 | Hors ZVI                           |
| 59 | Abbaye de Valence                                 | Couhé                    | 86          | commune               | Partiellement Classé-Inscrit | 18.3                    | Dans la frange nord-ouest de Couhé                        | Hors ZVI                           |
| 60 | Château de Villenon                               | Anché                    | 86          | privé                 | Partiellement inscrit        | 18.5                    | Dans la frange sud de Voulon                              | En ZVI                             |
| 61 | Eglise Saint-Gervais-et-Saint-Protais             | Champagné-Saint-Hilaire  | 86          | commune               | Partiellement inscrit        | 13.2                    | Dans la frange sud-est de Champagné-St-Hilaire            | En ZVI                             |
| 62 | Eglise  | Magné                    | 86          | commune               | Inscrit                      | 17.3                    | Dans la frange ouest de Magné                             | Hors ZVI                           |
| 63 | Château de La Roche                               | Magné                    | 86          | société privé ; privé | Partiellement inscrit        | 18.2                    | Dans la frange sud-ouest de Gençay                        | Hors ZVI                           |
| 64 | Eglise Saint-Maurice                              | Saint-Maurice-la-Clouère | 86          | commune               | Classé                       | 19.7                    | Dans la frange est de Gençay                              | Hors ZVI                           |
| 65 | Château de Galmoisin                              | Saint-Maurice-la-Clouère | 86          | privé                 | Partiellement inscrit        | 19.8                    | Dans un boisement au nord du bourg de Gençay              | Hors ZVI                           |
| 66 | Château (ruines)                                  | Gençay                   | 86          | privé                 | Classé                       | 19.3                    | Au cœur du bourg de Gençay                                | Hors ZVI                           |
| 67 | Hôtel des Trois Marchands                         | Gençay                   | 86          | privé                 | Inscrit                      | 19.3                    | Au cœur du bourg de Gençay                                | Hors ZVI                           |
| 68 | Logis de La Briauderie                            | Gençay                   | 86          | privé                 | Partiellement inscrit        | 19.2                    | Au cœur du bourg de Gençay                                | Hors ZVI                           |
| 69 | Eglise Saint-Hilaire                              | Ferrière-Airoux          | 86          | commune               | Partiellement inscrit        | 13.3                    | Au cœur du bourg de la Ferrière-Airoux                    | En ZVI                             |

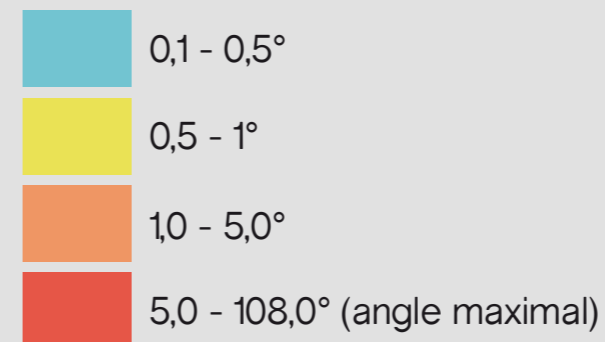




| N°                             | NOM   | COMMUNE                 | DÉPARTEMENT | PROPRIÉTAIRE                                      | PROTECTION                   | DISTANCE DU VIP (en km) | CADRE PAYSAGER  | ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE |
|--------------------------------|---|-------------------------|-------------|---|------------------------------|-------------------------|---|------------------------------------|
| 70                             | Eglise Saint-Pierre                         | Usson-du-Poitou         | 86          | commune   | Classé                       | 14.5                    | Au cœur du bourg de Usson-du-Poitou   | En ZVI                             |
| 71                             | Château de La Guéronnière                   | Usson-du-Poitou         | 86          | privé   | Inscrit                      | 13.8                    | Au cœur d'un boisement au sud du bourg d'Usson-du-Poitou                        | Hors ZVI                           |
| 72                             | Dolmens dénommés Villaigue A et Villaigue B | Saint-Martin-l'Ars      | 86          | privé   | Inscrit                      | 13.1                    | Dans une parcelle cultivée située sur le versant est de la vallée de la Clouère | En ZVI                             |
| 73                             | Eglise Saint-Georges                        | Vigeant                 | 86          | commune   | Partiellement Classé         | 21.0                    | Au cœur du bourg du Vigeant   | En ZVI                             |
| 74                             | Abbaye de la Réau                           | Saint-Martin-l'Ars      | 86          | privé   | Partiellement Classé         | 13.0                    | Sur le versant ouest de la vallée du Clain, ceinturé par des boisement          | Hors ZVI                           |
| <b>AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE</b> |   |                         |             |   |                              |                         |   |                                    |
| 3                              | Château de Rochemaux                        | Charroux                | 86          | privé   | Partiellement inscrit        | 4.2                     | Dans le Bois de Rochemaux   | Hors ZVI                           |
| 4                              | Halles (vieilles)                           | Charroux                | 86          | commune   | Classé                       | 5.3                     | Au cœur du bourg de Charroux  | Hors ZVI                           |
| 5                              | Maison de bois                              | Charroux                | 86          | commune   | Inscrit                      | 5.5                     | Au cœur du bourg de Charroux  | Partiellement en ZVI               |
| 6                              | Maison à pans de bois                       | Charroux                | 86          | privé   | Classé                       | 5.3                     | Au cœur du bourg de Charroux  | Hors ZVI                           |
| 7                              | Abbaye                                      | Charroux                | 86          | varié (association; privé ; commune ; ministères) | Classé                       | 5.4                     | Au cœur du bourg de Charroux  | Partiellement en ZVI               |
| 8                              | Château de Beauregard                       | Asnois                  | 86          | privé   | Partiellement inscrit        | 10.6                    | Au sud du hameau de Beauregard  | Partiellement en ZVI               |
| 9                              | Eglise                                      | Genouillé               | 86          | commune   | Partiellement Classé-Inscrit | 8.7                     | Au cœur du bourg de Genouillé   | Hors ZVI                           |
| 10                             | Château de la Roche d'Orillac               | Saint-Gaudent           | 86          | privé   | Partiellement inscrit        | 10.0                    | Au cœur du hameau de la Roche Dorillac  | En ZVI                             |
| 11                             | Eglise Saint-Nicolas                        | Civray                  | 86          | commune   | Classé                       | 6.1                     | Au cœur de la ville de Civray   | En ZVI                             |
| 12                             | Maison XVe                                  | Civray                  | 86          | privé   | Inscrit                      | 6.3                     | Au cœur de la ville de Civray   | En ZVI                             |
| 13                             | Maison                                      | Civray                  | 86          | privé   | Partiellement inscrit        | 6.2                     | Au cœur de la ville de Civray   | En ZVI                             |
| 14                             | Eglise Saint-Pierre-ès-Liens                | Saint-Pierre-d'Exideuil | 86          | commune   | Classé                       | 7.5                     | Au cœur de St-Pierre-d'Exideuil   | En ZVI                             |
| 15                             | Château de Léray                            | Saint-Pierre-d'Exideuil | 86          | privé   | Partiellement inscrit        | 9.6                     | Au cœur du hameau de Léray  | Partiellement en ZVI               |
| 16                             | Eglise                                      | Blanzay                 | 86          | commune   | Partiellement Classé-Inscrit | 6.8                     | Au cœur du bourg de Blanzay   | En ZVI                             |
| 17                             | Château de la Maillolière                   | Blanzay                 | 86          | privé   | Partiellement inscrit        | 6.0                     | Au cœur du hameau éponyme   | Hors ZVI                           |
| 18                             | Château d'Epanvilliers                      | Brux                    | 86          | privé   | Inscrit                      | 9.9                     | Au cœur du hameau éponyme   | En ZVI                             |
| 19                             | Eglise Saint-Laurent                        | Romagne                 | 86          | commune   | Partiellement inscrit        | 8.6                     | Au cœur du bourg de Romagne   | En ZVI                             |
| 20                             | Abbaye de Moreaux                           | Champagné-Saint-Hilaire | 86          | privé   | Partiellement inscrit        | 9.8                     | Au cœur du hameau éponyme   | En ZVI                             |
| 21                             | Eglise                                      | Sommières-du-Clain      | 86          | commune   | Partiellement inscrit        | 8.2                     | Dans la frange sud du bourg de Sommières-du-Clain                               | Hors ZVI                           |
| 22                             | Domaine du Château                          | Sommières-du-Clain      | 86          | privé   | Inscrit                      | 8.1                     | Au sud du bourg de Sommières-du-Clain   | Partiellement en ZVI               |
| 23                             | Château                                     | Joussé                  | 86          | privé   | Partiellement inscrit        | 7.9                     | Dans la frange est de Joussé  | Hors ZVI                           |
| 24                             | Eglise                                      | Payroux                 | 86          | commune   | Inscrit                      | 8.5                     | Dans la frange nord-est de Payroux  | Hors ZVI                           |

| N°                            | NOM                 | COMMUNE        | DÉPARTEMENT | PROPRIÉTAIRE | PROTECTION                   | DISTANCE DU VIP (en km) | CADRE PAYSAGER                        | ANALYSE DE LA VISIBILITÉ THÉORIQUE |
|-------------------------------|---------------------|----------------|-------------|--------------|------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|------------------------------------|
| <b>AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE</b> |                     |                |             |              |                              |                         |                                       |                                    |
| 1                             | Eglise Saint-Martin | Champniers     | 86          | commune      | Classé                       | 2.1                     | Au cœur du bourg de Champniers        | En ZVI                             |
| 2                             | Eglise Saint-Pierre | Chapelle-Béton | 86          | commune      | Partiellement Classé-Inscrit | 1.4                     | Au cœur du bourg de la Chapelle-Béton | En ZVI                             |

### Angle apparent



À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Figure 125 : Rappel des légendes des ZVI